

CS Utilisateur de chevaux attelés



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



Fonds social européen



Franche-Comté
Conseil régional



Contact

CFPPA de Montmorot
514, avenue Edgar Faure
39570 Montmorot



Formateur

Céline Eisenzaemmer



Certification de niveau V

Devenir professionnel de l'attelage :

- cocher
- débardeur
- prestataire de service
- meneur d'attelage utilitaire
- ...

03 84 87 20 02

cfppa.montmorot@educagri.fr



Présentation

Une formation pratique

Le CS «Utilisateur de chevaux attelés» propose des mises en situation professionnelles :

- Pratique de l'attelage au CERRTA (Centre Européen de recherche et de Ressources en Traction Animale) avec plusieurs formateurs, professionnels reconnus
- Stage de 12 semaines minimum en entreprise
- Maréchalerie et bourrellerie avec des praticiens professionnels

Des évaluations reconnues

C'est aussi une formation validée par des évaluations reconnues :

- Evaluation continue sanctionnée par le CS, titre national reconnu, inscrit au répertoire national des qualifications professionnelles
- Galop d'attelage de la Fédération Française d'Équitation
- SSTA Sauveteur Secouriste du Travail Agricole

Les Plus....

- une formation orientée vers la création d'activités liées à l'utilisation des chevaux attelés.
- une formation dont le contenu et les évaluations sont approuvés et effectués en présence de professionnels membres du SNCUPAA (Syndicat national des Cochers et Utilisateurs Professionnels d'Animaux Attelés)
- La formation est réalisée sur le site du CERRTA à Villers sous Chalamont, pour profiter au maximum des activités de la ferme et du centre, et pour adapter aux conditions climatiques les périodes sur le terrain et en salle.



Les objectifs de la formation

Assurer l'entretien des chevaux

- choisir des chevaux adaptés à l'activité
- nourrir et maîtriser l'état sanitaire des chevaux
- calculer une ration adaptée
- déceler les maladies courantes
- réaliser les soins courants et l'entretien des installations
- maintenir le niveau de dressage

Utiliser des chevaux

- choisir le harnachement adapté
- régler le harnais
- régler les outils
- constituer un attelage adapté
- mener un attelage en toute sécurité
- entretenir les matériels

Réaliser une activité d'attelage (travail agricole, transport de personnes, de marchandises, débardage, ...)

- mobiliser les connaissances spécifiques à l'activité
- organiser une activité d'attelage
- préparer, réaliser et analyser l'activité d'attelage

Analyser une entreprise

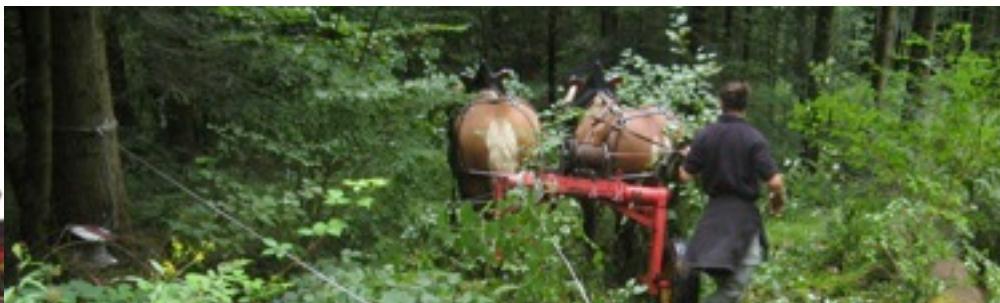
- analyser l'organisation d'une entreprise d'attelage
- avoir des bases en compta-gestion
- connaître la réglementation
- connaître la filière et les organismes importants pour développer une activité professionnelle

L'organisation de la formation

- 539 heures en centre - 420 heures en entreprise chaque année d'avril à novembre
- à Villers-sous-Chalamont (25) (hébergement à la charge des stagiaires en gîte rural)

L'évaluation

- l'évaluation continue et finale est sanctionnée par un Certificat de Spécialisation de niveau V délivré par la D.R.A.F. de Franche-comté en partenariat avec le SNCUPAA (Syndicat National des Cochers et Utilisateurs Professionnels d'Animaux Attelés).



Le contenu de la formation

Matière ou activité

- objectifs et situation

Hippologie

- Préparation des examens de la FFE
- Identification d'un cheval en fonction de l'utilisation prévue

Alimentation santé

- être capable de raisonner l'alimentation du cheval au travail, de déceler une maladie et d'avoir la bonne attitude

Connaissances spécifiques

- préparation des examens de la FFE
- Connaissance des matériels spécifiques (harnachement, voitures, outils)

Maréchalerie

- être capable d'enlever et remettre un fer
- notions de parage
- connaissance des outils

Bourrellerie

- être capable d'effectuer une réparation rapide
- fabrication d'un porte mors
- connaissance des outils

Module technique et technologique - matériel

- visite d'illustration
- être capable de choisir, utiliser, entretenir son matériel

Longues rênes

- être capable de longer et d'utiliser un cheval aux longues rênes



Le contenu de la formation (suite)

Pratique de l'attelage

- être capable de mener un attelage en toute sécurité (en simple, en paire) et selon le projet professionnel dans les différentes utilisations possibles des chevaux (attelage touristique, de transport, de travail du sol ou forestier)

Gestion

- être capable d'utiliser les documents comptables et d'analyser les résultats de l'activité

Montage de projet d'animation

- être capable de concevoir un projet d'activité
- identifier les réglementations spécifiques d'attelage
- utiliser les techniques de prospection de clientèle
- planifier son travail

Secourisme

- être capable de prodiguer les premiers secours
- préparation AFPS

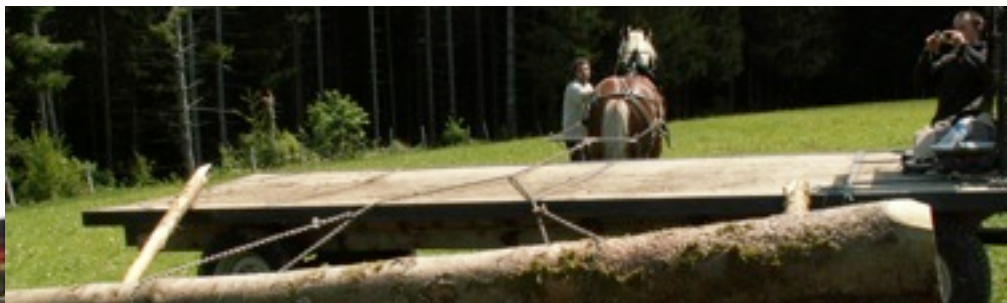
Topographie - Orientation

- être capable de se situer dans son environnement et de lire une carte

Les 12 semaines minimum obligatoires de stage pratique sont effectuées chez plusieurs maîtres de stage pratiquant l'attelage dans des conditions professionnelles.

Ces 12 semaines sont réparties tout au long de la formation

Pour chaque période de stage, des objectifs précis sont fixés.



Conditions d'accès à la formation

Public concerné et conditions d'accès à la formation

A l'entrée en formation, les stagiaires devront être âgés de 18 ans ou plus et justifier **soit** :

D'un des diplômes suivants

- Brevet Professionnel option «responsable d'exploitation agricole»
- BEPA option «activités hippiques»
- BEPA option «conduite de productions agricoles»
- CAPA option «maréchalerie
- CAPA option «soigneur d'équidé»
- CAPA option «production agricole, utilisation des matériels», spécialité «productions animales»
- BAC PRO option «conduite et gestion de l'exploitation agricole»

ou

- équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein dans le milieu de l'attelage

ou

- équivalent de trois années à temps plein dans un ou plusieurs autres milieux

Si vous ne pouvez pas justifier de ces conditions, il est possible d'obtenir une dérogation auprès de la DRAF/SRFD de Franche Comté. Cette demande sera effectuée par le CFPPA.

Le recrutement

- si vous souhaitez être candidat, vous devez renseigner la fiche de candidature jointe (à défaut la télécharger : www.montmorot.educagri.fr/cfppa) et l'envoyer le plus rapidement possible au CFPPA.
- Après étude de votre dossier, vous serez contacté pour convenir d'une date d'entretien avec l'animatrice de formation.
- Le recrutement s'effectue après un entretien de motivation



Financement et coût de la formation

Financement de la formation

Le financement de la formation est lié au statut du stagiaire à l'entrée en formation :

Demandeurs d'emploi d'origine Franc-Comtoise (indemnisé ou non)

- 📌 financement par le Conseil Régional de Franche-Comté ; FSE

Autres demandeurs d'emploi

- 📌 financement par le Conseil Régional de la région d'origine

Salariés agricoles

- 📌 financement par le FAFSEA

Autres salariés

- 📌 financement par le fonds de formation auprès duquel cotise l'employeur

Contrat de professionnalisation

La rémunération des stagiaires

Les candidats, selon leur situation, peuvent percevoir différents types de rémunération ou d'indemnisation durant la formation.

- 📌 AREF (Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi Formation) pour les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et involontairement privées d'emploi
 - rémunération : ASSEDIC
 - qui contacter : Pôle Emploi
- 📌 CIF (Congé Individuel de Formation) pour les salariés d'entreprises
 - rémunération : entreprise
 - qui contacter : Fonds de formation auprès duquel cotise l'employeur (FONGECIF, FAFSEA, AGEFOS, ANFH, ...)
- 📌 Contrat de professionnalisation pour les personnes âgées de moins de 26 ans et pour les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
 - rémunération : entreprise
 - qui contacter : Pôle Emploi, DDTEFP, Mission Locale, PAIO
- 📌 Rémunération du Conseil Régional sur acceptation du dossier selon les critères suivants :
 - => être sorti depuis plus d'un an de formation initiale, secondaire, universitaire
 - rémunération : Conseil Régional
 - qui contacter : CFPPA de Montmorot



Plan d'accès au CERRTA

CERRTA
2, place de l'église
25270 Villers sous Chalamont



Cfppa
montmorot
Pôle agricole